

Construire et conduire un projet entrepreneurial

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **La certification s'adresse à tous les secteurs d'activité**
 - **La certification aborde un ensemble de compétences, mobilisable dans plusieurs activités professionnelles et permettant de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi**

Transverse à double titre :

- La certification s'adresse à tous les secteurs d'activité. Les entrepreneurs accompagnés par BGE exercent une activité dans des secteurs d'activité variés : 37 % commerce, 17% service aux particuliers, 14% service aux entreprises, 14 % construction, 8% éducation, formation, santé, action sociale, 4% industrie et 6% autre

- La certification aborde un ensemble de compétences, mobilisable dans plusieurs activités professionnelles et permettant de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi. Les personnes qui bénéficient de la certification BGE, lorsqu'elles ne créent pas mettent ces compétences au profit de leur trajectoire professionnelle.

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **314**, **313**, **310**

Code(s) ROME : **M1302**

Formacode : **32047**

Date de création de la certification : **01/06/2016**

Mots clés : **Montage de projet d'entreprise**, **Entrepreneuriat**, **Chef d'entreprise**, **Création d'entreprise**

Identification

Identifiant : **2315**

Version du : **19/12/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **Pas de reconnaissance formalisée**

Non formalisé :

- [Etude OIT - France Stratégie - CDC - 2014 - Le microcrédit professionnel et l'accompagnement à la création d'entreprise en France : quel devenir des créateurs sur le marché du travail trois ans après ? Etude auprès des créateurs d'entreprise ayant bénéficiés d'un accompagnement ou d'un financement d'un des 5 principaux réseaux dont BGE.](#)
- [Rapport de la cour des comptes - Les dispositifs-de-soutien à la création d'entreprises](#)
- **Accord-cadre de coopération entre BGE et le ministère de l'Education Nationale depuis 2013**
- [Rapport au Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, Lever les freins à l'entrepreneuriat individuel - 2015](#)
- [Etude APCE Taux de pérennité - 2013](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Doter tout porteur d'un projet de création reprise d'entreprise des compétences nécessaires à la structuration et à la conduite de son projet :

structurer le projet de création reprise d'entreprise,
mesurer les conditions de faisabilité du projet de création reprise d'entreprise,
mettre en œuvre le projet de création reprise d'entreprise,
piloter l'entreprise créée ou reprise

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Pas de lien

Descriptif général des compétences constituant la certification

Les groupes de compétences sur lesquels la certification porte sont :

les compétences **entrepreneuriales** et **managériales** (détecter une opportunité, avoir une vision stratégique, formaliser un plan d'affaires, s'appuyer sur un réseau...)

les compétences **techniques** (commerciales : déployer un argumentaire de vente, gestion : comprendre les documents comptables)

les compétences **comportementales** (innover, être visionnaire, persévérer, rebondir...)

La certification est structurée autour de 7 ensembles de compétences :

Adéquation Personne-Projet

Étude et Analyse du Marché et de son environnement

Conception et planification de la stratégie commerciale

Planification, organisation et gestion des méthodes et outils de l'image, de l'information et de la communication

Étude financière

Étude juridique, fiscale, sociale

Présentation du projet entrepreneurial

Cette certification pourra aussi faire l'objet d'une validation partielle.

Modalités générales

Parcours de formation :

Le parcours certifiant se structure autour d'une formation en présentiel et à distance en continu ou discontinu, d'une durée minimale de 70 heures, pouvant s'échelonner sur 6 mois au maximum et assurée par les associations locales BGE.

Le parcours de formation est susceptible d'être adapté par les associations locales aux réalités des territoires.

Un positionnement à l'entrée pourra être réalisé pour adapter le parcours de formation à la situation du bénéficiaire.

Modalités pédagogiques :

Le support du parcours de formation est construit autour du couple **personne/projet** de création reprise d'entreprise :

Public visé par la certification

Tous publics

- La démarche de construction du projet de création d'entreprise du stagiaire relève d'une mise en situation « permanente » et est au service de l'acquisition, du développement et de la validation des compétences.

- Les transferts de savoirs assurés développent la posture entrepreneuriale du stagiaire et nourrissent la structuration du projet entrepreneurial.

Le stagiaire est amené à réaliser en parallèle des sessions de regroupement, des démarches relatives à son projet. Les résultats obtenus dans ces démarches permettent à la fois de progresser dans la structuration du projet (étude de marché et de l'environnement, étude des aspects réglementaires...) et de valider des compétences dans une mise en situation et un contexte.

Une évaluation systématique des acquis hors mise en situation à travers le projet (cf. modalités d'évaluation) permet de garantir l'acquisition de savoirs qui n'ont pas pu être mis en œuvre directement sur le projet. En effet, l'enjeu est d'outiller l'entrepreneur à court terme (répondre à ses besoins immédiats) mais aussi à moyen terme pour qu'il soit en capacité de réagir aux situations futures.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Mieux comprendre l'entreprise, ses fonctions et ses réalités, sa place dans l'environnement et sur le territoire.

Maîtriser les étapes de la création reprise d'une entreprise,

Comprendre l'écosystème entrepreneurial, ses acteurs et leur rôle respectif,

Evaluer sa capacité à mener un projet entrepreneurial, à assumer au quotidien une vie d'entrepreneur,

Mesurer l'adéquation entre son profil, son parcours, ses motivations... et le projet envisagé

Développer ses compétences dans les domaines du marketing, de la gestion, du droit, de la finance...

Valider les compétences acquises et repérer le cas échéant les besoins complémentaires de formation

Etre encouragé dans sa capacité à entreprendre, développer sa posture entrepreneuriale

Structurer son projet de création ou reprise d'entreprise

Mesurer les conditions de faisabilité de son projet de création ou de reprise d'entreprise,

Créer une entreprise sur des bases solides et se sentir outillé pour en assurer le meilleur pilotage

Comprendre le cas échéant les raisons qui ne permettent pas la mise en œuvre du projet de création d'entreprise,

Retrouver plus facilement un emploi grâce à des compétences acquises, à une dynamique engagée et à un réseau développé,

Disposer d'une certification supplémentaire pour favoriser l'insertion professionnelle

Pour l'entité utilisatrice

Entreprise créée

une plus grande chance de réussir, une pérennité augmentée

une entreprise plus agile, capable de se (re)positionner,

un développement favorisé,

une intégration dans un réseau d'entrepreneurs

Entreprise employeuse

un salarié doté d'une meilleure culture économique et d'une bonne appréhension de l'entreprise

un salarié plus qualifié et potentiellement en posture d'entreprendre dans l'entreprise,

un salarié plus réaliste concernant les questions de modèle économique et de marché,

un salarié plus en prise avec les données et contraintes de l'environnement

Financeurs de la certification

une certification à double vocation ; la création d'entreprise mais aussi l'employabilité,

un taux de placement élevé

une validation de compétences transversales des parcours professionnels sécurisés

Evaluation / certification

Pré-requis

Prérequis pour accéder à la formation préparant à la certification :
aucun

Prérequis pour accéder à la certification (épreuves évaluatives et jury) :
parcours de formation de 70 heures.

Compétences évaluées

Évaluer l'adéquation entre son profil, sa posture, sa motivation, son projet, et les moyens matériels, techniques, humains et financiers disponibles ainsi que les compétences mobilisables

Conforter ou infirmer une opportunité de création ou de reprise d'entreprise en réalisant l'étude active de son marché et de son environnement

Élaborer le plan d'action marketing et commercial en définissant les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre le chiffre d'affaires estimé

Élaborer le plan de communication en définissant les outils et les moyens à mettre en œuvre afin de construire l'image de l'entreprise
Établir le budget prévisionnel en appréciant l'ensemble des coûts, des revenus, des besoins en financement pour évaluer la rentabilité et la viabilité de l'entreprise

Analyser les impacts des choix juridiques et fiscaux en fonction de l'ensemble des données relatives au projet et des contraintes et ambitions de l'entrepreneur afin de choisir le statut le plus adapté
Présenter son projet en s'appuyant sur le business plan pour se donner les moyens de convaincre des partenaires potentiels ou des décideurs

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Absence de niveau

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

Chaque compétence peut faire l'objet d'une validation indépendante. Le candidat dispose 3 années complètes pour valider l'ensemble des compétences évaluées. **Tous les blocs doivent être validés pour obtenir la certification.**

Durée de validité des composantes acquises :
3 ans

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :
3 ans

Matérialisation officielle de la certification :
Attestation de compétences

Centre(s) de passage/certification

- Le certificateur est BGE réseau. BGE réseau délègue aux associations locales BGE la préparation et le passage de la certification. Centres de passage /certification : http://bge.asso.fr/pages/NO_S_IMPLANTATIONS/ La certification peut être mise en place par tous les membres du réseau sous condition : - être enregistré comme organisme de formation-auprès du Préfet - être à jour des obligations vis-à-vis de BGE réseau (notamment obligations qualité) - respecter les cahiers des charges établis par BGE réseau - signer la convention de délégation Deux cahiers des charges sont établis :
 - Un cahier des charges concernant la Certification : Présentation du dispositif de certification, public, - condition d'inscription, référentiels, modalités générales, délivrance de la certification, composition du jury, formalités administratives, suivi des devenir des certifiés...
 - Un cahier des charges concernant la Formation conduisant à la certification : l'équipe des formateurs, les équipements, les plans pédagogiques, la communication, les conditions d'admission des candidats ... Chaque BGE

apporte des éléments justifiant de sa capacité à répondre aux exigences des cahiers des charges. Les associations locales BGE qui souhaitent mettre en place le certificat font l'objet d'une convention de délégation de mise en œuvre de préparation à la certification.

Plus d'informations

Statistiques

15 042 stagiaires formés en 2015

Autres sources d'information

Rapport d'activité 2015 BGE : <http://cld.bz/bw79iMp/2>

Site BGE : <http://bge.asso.fr/>